

# L'HÉRITAGE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

**L**a Révolution française avait institué trois valeurs essentielles : Liberté, Égalité, Fraternité. Jugeant ces valeurs bafouées par le pouvoir en place, la Commune de Paris de 1871 entreprend de leur redonner vie.



Le 5 octobre 1789, la marche des femmes sur Versailles.  
© Musée Carnavalet, Cliché Legris

**N**ourrie de la Philosophie des Lumières, la Révolution française aspire à une société fondée sur l'égalité des citoyens. En cela, elle conteste le principe de la monarchie absolue qui repose sur le droit divin et accorde aux aristocrates des privilèges exorbitants. Après avoir renversé la royauté, elle lui substitue une légalité fondée sur la souveraineté populaire. Selon la Constitution de l'An II, l'insurrection est pour le peuple « le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ».

La première Commune de Paris apparaît le 21 mai 1790. Après le 10 août 1792, date de la prise des Tuileries et du renversement de la royauté, cette Commune légale coexiste avec une autre Commune d'inspiration plus révolutionnaire et de nature insurrectionnelle.

En 1871, le terme fédérateur de « Commune » abrite aussi des divergences : d'un côté les jacobins, attachés à un État fort, de l'autre les proudhoniens, courant minoritaire qui prône la décentralisation.



Siège et prise des Tuileries, le 10 août 1792.  
© Musée Carnavalet, Cliché Legris